

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018**

**REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2018**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**DOTATIONS D'EQUIPEMENT EXCEPTIONNELLES  
RELATIVES A L'OUVERTURE DES SITES IMMERSIFS ET  
AUX DEDOUBLEMENTS DE CLASSES BILINGUES DANS  
LE PREMIER DEGRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'enseignement bilingue français-langues « régionales » est reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale comme « un outil de développement intellectuel, linguistique et culturel ». Par ailleurs, ce système d'enseignement, qui tend à la parité horaire entre les deux langues, vise à faire parvenir les élèves à une véritable maîtrise linguistique. La politique conduite en partenariat entre la Collectivité de Corse et l'Éducation nationale vise à généraliser progressivement cet enseignement.

La convention liée au Contrat de Plan, relative au développement de la langue corse 2016-2021, permet d'apporter une aide aux sites bilingues du premier degré qui prend la forme de dotations d'équipement.

Cette dotation prend en compte les ouvertures de filières bilingues, les extensions de filières, les projets pédagogiques. Cette aide figure dans le règlement des aides pour le développement, la promotion et la diffusion de la langue corse (Fiche 1.1.1 - Règlement des aides, délibérations n° 15/037 AC du 13 mars 2015 et n° 15/080 AC du 16 avril 2015).

Un appel à projets annuel est lancé par les autorités académiques en accord avec la Collectivité de Corse. D'une part, les projets retenus correspondent aux orientations de la CDC, d'autre part, ils ont reçu l'aval pédagogique de l'IEN de circonscription et l'IEN LCC. Les fonds sont versés aux communes.

Cette année, outre les écoles bilingues, il est à noter :

- D'une part l'ouverture de 3 sites immersifs à l'échelle académique. Il est fait état d'une ouverture en Corse-du-Sud, avec l'école maternelle Andria Fazi, et deux ouvertures en Haute-Corse, avec les écoles maternelles de Ponte Novu et de A Ghisunaccia. Ces sites mettront en place l'expérimentation d'un apprentissage linguistique à l'école maternelle où la langue corse sera à la fois langue enseignée et langue principale d'enseignement dans la majorité des matières, au sein d'un environnement scolaire adapté. Cette mesure figure dans la convention Etat-Collectivité Territoriale de Corse relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2021.
- D'autre part, les dédoublements des CP bilingues sont au nombre de 15 à l'échelle académique cette année, 9 en Pumontu et 6 en Cismonte.

Le règlement des aides actuel ne prévoit pas de dotation pour les sites immersifs et les dédoublements de classes bilingues. En attendant une adaptation de ce règlement, et compte tenu de leur importance dans le cadre du développement de l'enseignement de la langue dans le premier degré, il apparaît nécessaire d'apporter une aide exceptionnelle à ces situations nouvelles.

Les subventions seront, comme pour les dotations d'équipement classiques, versées aux communes.

Ainsi, je vous propose de :

- soutenir la mise en place de l'expérimentation d'un apprentissage de la langue corse reposant sur l'immersion linguistique pour les 3 écoles maternelles qui se sont portées volontaires.
- porter une aide spécifique aux CP bilingues dédoublés, au nombre de 15 à l'échelle académique, pour l'année scolaire 2018-2019.

En accordant une aide exceptionnelle d'un montant de 34 500 €.

Les dotations correspondantes sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

**Je vous propose d'accorder aux communes concernées une aide d'équipement exceptionnelle relative à l'ouverture des sites immersifs et aux dédoublements de classes bilingues dans le premier degré, pour un montant de 34 500 €, au titre de l'année scolaire 2018/2019.**

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

**OUVERTURES DE SITES IMMERSIFS ET DE DOUBLEMENTS DE CLASSES BILINGUES  
A L'ECHELLE ACADEMIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2018 – 2019**

<b>COMMUNES</b>	<b>ECOLES</b>	<b>OUVERTURES DE SITES IMMERSIFS - CLASSES DE DOUBLEMENTS</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>MONTANT DOTATION ACCORDEE</b>
<b>HAUTE-CORSE</b>				
PENTA DI CASINCA	Fulelli	Dédouplements de CP	1	1 500 €
GHISUNACCIA	Ghisunaccia		2	3 000 €
PRUNELLI DI FIUM'ORBU	Prunelli di Fium'orbu		1	1 500 €
VENTISERI	Travu		1	1 500 €
FURIANI	Principellu		1	1 500 €
GHISUNACCIA	Maternelle	Ouverture site immersif	1	4 000 €
CASTELLU DI RUSTINU	Ponte Novu Maternelle	Ouverture site immersif	1	4 000 €
<b>TOTAL HAUTE CORSE</b>				<b>17 000 €</b>
<b>CORSE DU SUD</b>				
PORTIVECHJU	Portivechju 1	Dédouplements de CP	2	3 000 €
PORTIVECHJU	Portivechju 2		2	3 000 €
AIACCIU	Pietralba élémentaire		2	3 000 €
	Simone Veil		2	3 000 €
	Salines 6		1	1 500 €
	Maternelle Andria Fazi	Ouverture site immersif	1	4 000 €
<b>TOTAL CORSE DU SUD</b>				<b>17 500 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DE LA DOTATION</b>				<b>34 500 €</b>